

Département
Des ARDENNES

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 20.09.2024
Convocation faite
Le 06.09.2024

Délibération
N°2024-09-149

Autorisation du président à
lancer la consultation et
approbation de la
convention pour le marché
de fourniture de gaz en
groupement de commande
(annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M^{me} Isabelle BODART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M^{me} Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M^{me} Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, la directive Européenne 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de gaz naturel,

Considérant l'association de la Communauté avec la SPL Rives de Meuse et avec les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, pour mutualiser l'achat de gaz par voie de marché public en appel d'offres et ce, depuis la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel et la libération des marchés,

Considérant que le marché en cours, attribué à GAZ DE BORDEAUX et le groupement de commande publique constitué de la Communauté de Communes, de la SPL Rives de Meuse et des Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, arrivent à leur terme le 31 octobre 2024,

Considérant la nécessité de poursuivre l'approvisionnement en gaz des bâtiments de la Communauté de Communes, de la SPL Rives de Meuse et des Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, afin d'assurer la continuité d'un service de qualité apporté aux usagers,

Vu le projet de convention de groupement de commande publique avec la SPL Rives de Meuse et les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, annexé,

Considérant les variantes d'optimisation du prix en fonction de la durée du contrat de fourniture,

Considérant la procédure d'appel d'offres, notamment les délais y afférents,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** la convention n°2/2024 annexée, constitutive d'un groupement de commande publique avec la SPL Rives de Meuse et les Régies Intercommunales de l'eau et de l'assainissement, pour l'achat de gaz naturel,
- * **autorise** le Président à lancer le marché en appel d'offres ouvert pour le compte du groupement, à valider les décisions de la C.A.O et à signer le marché avec le candidat qu'elle aura retenu,
- * **approuve** le principe de variantes d'optimisation des prix liée à la durée du contrat : 12 – 24 – 36 mois,
- * **autorise** le Président à rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la consultation relative à la procédure d'appel d'offres.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

